



les couleurs du tri
SICTOM de la Zone de Dole

SEANCE du 29 JUN 2016

Nombre de délégués en exercice : 59

Présents : 49

Excusés : 10

Date convocation : 22 juin 2016

Date affichage : 30 juin 2016

L'An deux mille seize, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente Jules Machard à SAMPANS, sous la présidence de Monsieur Patrick SAUTREY, Président.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BERNARDIN D, BUSSIÈRE P, CALINON S, CHEVRIAUX J, CRETET C, CROISERAT JL, DAVID F, DELAINE I, FORET J, GERMOND D, MEUGIN O, HAMDAROU A, JABOVISTE P, GEROME J, LE BAIL J, CUINET JP, MILAVEC P, MONNERET C, NEGRELLO B, NONNOTTE-BOUTON C, PECHINOT J, PICAUD BERNET B, POUTHIER R, ROBE B, ROUSSEAU F, SAUTREY P, VOUTQUENNE I.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : AFFLARD D, BELTRAMELLI D, GUYON JN, JANET A, JOBELIN A, MICHAUD R, SAVOYE G.

Communauté de Communes Jura Nord : BENESSIANO M, DURANT G, GAGLIARDI M, HENGY S, LAVRY G, PAILLARD J, RICHARD C.

Communauté de Communes Nord-Ouest Jura : TRONCIN D, VUILLEMIN M.

Communauté de Communes du Val d'Amour : DEGAY P, DEJEUX A, PERNET JM, RAMAUX S, THERY J, VILLET G.

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : CHEVRIAUT V, LELIEVRE S.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : GARNIER JN, PANOUILLOT D.

Communauté de Communes Jura Nord : BOUVERESSE H, MONTRELAY S.

Communauté de Communes Nord-Ouest Jura : LECOMTE C.

Communauté de Communes du Val d'Amour : BORNECK S, SORIN L, VUILLET C.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame DELAINE Isabelle est désignée secrétaire de séance

Le Président et le secrétaire de séance s'assurent que le quorum soit atteint avant d'ouvrir la séance. Après vérification des listes d'émargement, le Président et le secrétaire de séance déclarent le nombre de 40 délégués à 20 heures (puis 48 à 20h30 et 49 à 21h10). Le quorum est donc atteint et la séance est ouverte.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick SAUTREY.

Le Président remercie Monsieur Gérard COUTROT, Maire de la commune de Sampans, pour le prêt de sa salle des fêtes et de son matériel audio.

Le Président rappelle les délibérations prises lors du Conseil Syndical du 9 décembre 2015, à savoir :

- Compte administratif 2015
- Compte de gestion 2015
- Affectation des résultats 2015
- Provisions pour dépréciation des comptes de tiers
- Restes à réaliser budget d'investissement 2015
- Renouvellement de la convention avec l'Amicale du Personnel du SICTOM de la Zone de Dole et détermination du montant de la subvention par agent adhérent pour l'année 2016
- Indemnités de conseil allouées au comptable du Trésor (période du 01/01/2015 au 30/06/2015)
- Budget primitif 2016
- Ligne de trésorerie
- Bail emphytéotique administratif – Alpha Recyclage / Alpha Carbone
- Adhésion aux services mutualisés du service informatique et TIC du SIDEC pour les collectivités et établissements publics du Jura : cotisation et convention pluriannuelle
- Tarification incitative

1 / Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 30 mars 2016

Le Président demande aux membres du comité syndical s'il y a des questions ou des observations concernant le compte-rendu du conseil syndical du 30 mars 2016.

En l'absence de question et d'observation, le Président met au vote l'approbation du compte rendu du conseil syndical du 30 mars 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Comité syndical APPROUVE le compte-rendu du conseil syndical du 30 mars 2016

SICTOM de la Zone de DOLE

22 Allée du Bois – 39100 BREVANS – Tél. 03 84 82 56 19 – Fax. 03 84 72 43 53
e-mail : sictom-de-la-zone-de-dole@wanadoo.fr – Site : www.sictomdole.org

2 / Liste des marchés publics conclus dans le cadre des délégations accordées au Président entre le 17/03/2016 et le 15/06/2016

Le Président présente les marchés conclus entre le 17/03/2016 et le 15/06/2016 dans le cadre des délégations accordées au Président

Mise en place de ressourceries dans les déchèteries de Brevans et Tavaux

ALCG 12,50 € HT – 13,75 € TTC le m3 réemployé
Durée du marché : 15/03/2016 au 31/12/2016

Collecte des encombrants à Dole – habitat collectif social hors Mesnils Pasteur

ALCG 547,50 € HT – 592,24 € TTC – collecte 1 jour par semaine
547,50 € HT – 592,24 € TTC – par pour de collecte supplémentaire en cas de surplus
Durée du marché : 07/03/2016 au 31/12/2016

Acquisition de bennes polyservices à toit fixe et mobile

S2B CONSTRUCTION 30 980,00 € HT – 37 176,00 € TTC
6 bennes 30 m3 à toit fixe – 2 bennes 30 m3 à toit mobile

Nettoyage séparateurs hydrocarbures et vidange fosses septiques

SRA SAVAC 2 017,50 € HT – 2 421,00 € TTC
Hors élimination des déchets hydrocarburés (boues 320 €/T – liquides 150 €/T)

Transport de déchets dit « encombrants tout-venant » - Transport de papier, journaux, revues

TRAVAUX 101 SOUCIS 256,00 € HT – 281,00 € TTC le voyage
Durée du marché : 04/07/2016 au 26/08/2016

Les membres du Conseil Syndical ONT PRIS CONNAISSANCE de la liste des marchés conclus dans le cadre des délégations accordées au Président entre le 17/03/2016 et le 15/06/2016.

3 / Décision modificative

Le Président présente la décision modificative :

1/ Prévisions inscrites au 775 au lieu du 7788 : 1 000 €

Recettes de fonctionnement				
Compte	Désignation	BP 2016	DM	BP 2016 + DM
775-77	Produits de cessions d'immobilisation	1 000,00	- 1 000,00	0,00
7788-77	Produits exceptionnels divers	60 000,00	+ 1 000,00	61 000,00
758-75	Produits divers de gestion courante	70 000,00	- 48 000,00	22 000,00
7817-042	Reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants	0,00	+ 48 000,00	48 000,00
Total recettes de fonctionnement			0,00	

2/ Reprise sur provision pour dépréciation de compte de tiers : 48 000 €

Dépenses d'investissement				
Compte	Désignation	BP 2016	DM	BP 2016 + DM
4912-040	Provisions pour dépréciation des comptes de redevables	0,00	+ 48 000,00	48 000,00
2315-23	Installations, matériel et outillages techniques (immobilisations en cours)	419 633,69	- 48 000,00	371 633,69
Total dépenses d'investissement			0,00	

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision modificative

4 / Ressources humaines – adhésion au centre de gestion du Jura : convention de mise à disposition de personnel

Le Président présente le projet de délibération et la convention pour la mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion du Jura.

Le Président précise que le SICTOM dispose d'agents contractuels pour lesquels il n'est plus possible statutairement de renouveler le contrat, et qu'il ne souhaite pas procéder à la titularisation de ces derniers car le SICTOM ne sait pas à long terme si les postes seront conservés ou supprimés. Ces agents donnant entière satisfaction, il leur a été demandé s'il acceptait d'être embauché en CDI par le CDG39 et mis à la disposition du SICTOM. Ces derniers ayant répondu favorablement, le Président propose au conseil syndical d'approuver la convention de mise à disposition de personnel par le CDG39. Les agents conservent les avantages acquis au SICTOM hormis les tickets restaurants qui seront mis en place par le CDG39 à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur BERNARDIN demande quelle est la durée de la convention. Le Président répond que la convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2016 et qu'elle pourra être renouvelée par reconduction expresse.

Le Président stipule que les crédits sont déjà inscrits au budget primitif de l'année 2016.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve la convention cadre de mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion du Jura
- autorise le Président à signer cette convention avec le Président du CDG39 ainsi que les documents y afférents,
- autorise le Président à faire appel, le cas échéant, au service de remplacement du CDG39 en fonction des nécessités de service.

5 / Rapport d'activités 2015

Le Président présente de rapport d'activités de l'année 2015.

A/Présentation du service

- Création du SICTOM en 1972
- Collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés
- 80 agents
- Collecte des OMr et EMr en porte à porte ; du verre, papier, déchets verts en PAV
- Collecte spécifique en benne des déchets verts pour la ville de Dole et diverses communes de la CAGD
- Collecte des 10 déchèteries
- Traitement sur le site de Brevans (bascule, quai de transfert, compostière, presse à carton et polystyrène, plateforme bois et plâtre)
- Traitement des déchets en provenance des déchèteries par la gestion des filières
- Mise à disposition de terrains sur le site de Brevans (Alpha Recyclage, Alpha Carbone et Bipe)

B/ Faits marquants

- Bacs OMr et EMr équipés en totalité de puces. Depuis le 6/09/2015 seuls les bacs pucés sont collectés.
- Accès individuel sur site internet du SICTOM permettant aux usagers de connaître le nombre de levées de bacs et le nombre de passage en déchèterie
- Mise en place de la facturation des bacs collectivités depuis septembre 2015
- Refonte du régime indemnitaire du personnel et modification des dispositions relatives aux autorisations d'absences facultatives
- Mise en place de la dématérialisation des factures fournisseurs et des délibérations.

C/ Données techniques

- La collecte, tous déchets confondus, a diminué de 5,5% par rapport à 2014. La conjoncture économique de 2015 avec une baisse de l'activité professionnelle est une des raisons de cette baisse, essentiellement au niveau des apports en déchèterie.
- La collecte des déchets verts en déchèterie a également diminué mais pas celle des PAV sur la CAGD.
- La collecte des OMr a également diminué légèrement ainsi que celle des EMr.

Cependant le Président précise que les usagers trient moins et moins bien. Il alerte également les membres du comité syndical sur les résultats de la dernière caractérisation du bac jaune. Le pourcentage du refus de tri est passé au-dessus de 25% à 25,29 %, donc le tarif du SYDOM passe de 64 €/T à 96 €/T, soit un coût de 60 000 € en plus au second semestre 2016. Le SICTOM va insister de nouveau sur la communication en matière de tri, par des opérations de contrôle des ambassadrices du tri et demande aux communes de relayer les informations dans leurs bulletins municipaux.

Monsieur BENESSIANO souhaite savoir comment est réalisée la caractérisation.

Le Président répond qu'un caisson est sélectionné par le SYDOM et son contenu est analysé.

Monsieur BENESSIANO demande si le SICTOM assiste à la caractérisation.

Le Président répond par la négative et souligne que le SICTOM devrait y assister mais que le choix de l'échantillon devrait être réalisé avec les trois parties : SYDOM, SICTOM, SITA, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le Président rappelle que des vêtements et chaussures sont encore trop souvent placés dans les bacs gris ou jaune plutôt que dans les bornes d'apports volontaires de notre partenaire Coop'Agir. Il faut donc de nouveau insister sur la communication.

- Le traitement des déchets est réalisé par :
 - ✓ Le SYDOM pour les OMr par incinération
 - ✓ Le SYDOM pour les EMr sur la chaîne de tri
 - ✓ Le SYDOM pour les classes II et refus de tri s par l'enfouissement
 - ✓ Le SICTOM pour les déchets verts sur la compostière
 - ✓ Le SICTOM et les filières de recyclage matière (verre, bois, carton, DEEE, papier, textile, plastique, ferrailles, pneus, DEA, DDS, gravats, etc.)
- Monsieur PECHINOT demande ce que sont les DEA.
Les DEA sont les Déchets d'Elément d'Ameublement, répond le Président.
- Les apports en déchèterie ont diminués de 13% liés en partie à la conjoncture économique de l'année 2015 et la réduction de l'activité des professionnels. Selon l'ADEME, une baisse est ressentie sur l'ensemble du territoire français.
 - Le Président présente le graphique des tonnages par catégorie de déchets et les tonnages par déchèterie.

D/Communication – Prévention

- STOP PUB aux communes et aux usagers,
- Intervention dans les écoles sur le tri des déchets, visite du site de Brevans
- Animation grand public
- Contrôle des bacs gris et jaune
- Publications dans la presse
- Mise à jour constante du site internet du SICTOM
- Compostage individuel depuis 2007 avec la vente de composteur à 15 €

E/ Indicateurs financiers

- La charge de fonctionnement la plus importante concerne les charges du personnel.
- Les charges financières et exceptionnelles ne représentent que 1% des dépenses de fonctionnement
- Les participations des adhérents représentent une très grande partie des recettes de fonctionnement
- Les dépenses d'investissement ont représenté 1 327 265 € dont 943 887 € de restes à réaliser et les recettes d'investissement ont été de 1 250 808 €
- Le SICTOM a dégagé un résultat total de 687 990 €
- Le Président présente la comptabilité analytique qui permet au SICTOM de connaître les dépenses et recettes par services. Celle-ci permet également de définir le coût de la collecte OMr et EMr à l'habitant et à la tonne.

Monsieur HENGY demande si le SICTOM dispose des coûts à l'habitant des années précédentes.

Le Président répond par l'affirmative et s'engage à les lui communiquer. Les rapports annuels précédents le précisent aussi (voir site internet).

- Le Président précise que 45% des dépenses de collecte et de traitement territoire du SICTOM sont liées aux coûts du SYDOM pour le traitement.

Le Président demande si les membres du conseil syndical ont des observations ou remarques à formuler sur le rapport d'activités de l'année 2015.

Monsieur HAMDALOUI souhaite revenir sur l'augmentation du tarif du SYDOM liée au mauvais résultat de la caractérisation et demande quelle incidence elle va avoir sur les tarifs du SICTOM pour l'année 2017.

Le Président espère que la prochaine caractérisation sera meilleure et ne souhaite pas lancer le débat ce soir mais il faut impérativement que dans les six mois à venir le taux redescende sous la barre des 25% sachant que nous en sommes très proches puisque nous sommes à 25,29 %. Dans le cas contraire, il faudra s'interroger sur la répercussion du coût supplémentaire de traitement.

Le Président prend note que le Conseil Syndical a pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2015.

6 / Bilan social 2015

Le Président présente le bilan social de l'année 2015.

- Les besoins de personnel en 2015 représentent 80,5 postes (75.43 ETP) dont 65 fonctionnaires.
- Le Président informe les membres du conseil syndical des arrivées et départs en 2015, l'état du personnel par filière et par catégories, le nombre de poste et agents au 31/12/2015, la répartition fonctionnaires et titulaires par sexe âge et service, l'accueil des stagiaires.
- Le Président expose le dossier des absences : syndicales, formation, autorisations facultatives, maladie et accident de travail.
 - ✓ Les absences syndicales sont en légère baisse en 2015 sans que le SICTOM n'ait été amené à les refuser pour nécessité de service
 - ✓ 5 agents ont bénéficié de formation en 2015. (Un nombre d'agents plus important sera concerné par la formation en 2016)
 - ✓ Les autorisations facultatives d'absence ont diminuées.

- ✓ Les arrêts pour maladie rencontrent une baisse non négligeable. Le Président insiste sur le fait qu'une grande majorité du personnel est rarement malade. Seuls 5 à 6 agents plombent les statistiques par de longs arrêts. Certains sont des professionnels de l'absentéisme et le Président n'hésitera pas à les radier des cadres même sous la menace d'une procédure au tribunal administratif.
- ✓ Les accidents de travail connaissent également une baisse.
- ✓ Les agents sont plus souvent en arrêt de travail mais sur des périodes plus courtes.
Le SICTOM continue ses efforts pour réduire l'absentéisme. Le Président rappelle que depuis le 01/01/2016, le conseil syndical a approuvé le système de décote des primes au-delà de 10 jours de carence.
- Le Président présente la synthèse des absences et le comparatif des absences :

✓ 01/05/2014 au 30/04/2015	2 117 jours
✓ 01/05/2015 au 30/04/2016	1 790 jours
✓ Janvier à avril 2014	917 jours
✓ Janvier à avril 2015	704 jours
✓ Janvier à avril 2016	663 jours
- Le Président expose la gestion des absences :
 - ✓ Le remplacement des congés d'été
 - ✓ Les heures supplémentaires
 - ✓ Le recours à l'intérim
- Le Président termine par les relations sociales
 - ✓ Comité Paritaire
 - ✓ Commission de discipline
 - ✓ Amicale du Personnel
 - ✓ Chèques déjeuner

Le Président demande si les membres du conseil syndical ont des observations ou remarques à formuler sur le bilan social de l'année 2015.

En l'absence d'observation et remarque, le Président prend note que le conseil syndical a pris connaissance du bilan social de l'année 2015.

7 / Conteneurs enterrés avenue Maréchal Juin à Dole – demande de collecte de la CAGD

La CAGD a commandé plusieurs conteneurs enterrés à NEOS pour les installer avenue Maréchal Juin sans demander l'accord au SICTOM et de son conseil syndical. La CAGD demande maintenant au SICTOM d'assurer la collecte. Le Président propose de voter contre la collecte de ces enterrés pour ne pas créer de précédent. Le Président rappelle que l'achat et l'organisation de la collecte est de la compétence du SICTOM, pas de la CAGD.

Le Président, après avoir présenté la demande de la CAGD, donne la parole à Madame CRETET.

Madame CRETET présente le projet 2016 sur Dole pour la mise en place des conteneurs enterrés, et précise que l'avenue Maréchal Juin a été requalifiée « entrée de Ville ». Le programme initial comprend 14 emplacements identifiés. Les deux emplacements avenue Maréchal Juin ne s'ajoute pas aux 14 emplacements puisqu'ils viennent en remplacement des emplacements prévus à la gare qui n'ont pas été retenus. Mme CRETET précise que la délibération prise par la Ville de Dole stipule l'installation de conteneurs enterrés dans le centre-ville de Dole et sa périphérie. En effet, elle reconnaît que le SICTOM n'a pas été saisi avant le 11 mars 2016, précise que les travaux ont débuté en avril et doivent être achevés en août prochain. Mme CRETET précise que la Ville de Dole a acheté les équipements et qu'aujourd'hui la CAGD demande au SICTOM de les collecter à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le Président considère la description de Mme CRETET succincte et la complète.

Le Président rappelle que la délibération de la Ville de Dole de juin 2015 ne concerne que le centre-ville et plus particulièrement le centre historique mais pas sa périphérie, et considère que l'avenue Maréchal Juin est un faubourg et non une entrée de Ville.

Le Président revient également sur la délibération du 1^{er} juillet 2015 du conseil syndical qui stipule les modalités pour l'installation de CSE et CE et rappelle que les CE du centre-ville de Dole ont été prévus pour ne pas laisser les bacs en permanence sur la voie publique afin de ne pas nuire au cadre historique du centre-ville, en intégrant la mise en place de CE à la gare et au bas de l'avenue Maréchal Juin.

Par courrier du 11/03/2016 reçu le 25/03/2016, la CAGD insiste auprès du SICTOM pour la mise en place de CE au milieu et en haut de l'avenue Maréchal Juin. Par courrier du 5/04/2016, le Président a répondu que les conteneurs enterrés seront uniquement installés, comme initialement prévu, au bas de l'avenue Maréchal Juin conformément aux décisions prises par la CAGD et par la Ville de Dole. Le Président a également rappelé dans ce courrier qu'une livraison pour le mois d'août n'était pas envisageable compte tenu des délais de consultation et de fabrication.

De plus, le Président rappelle que le SICTOM est toujours en attente de l'emplacement des 4 CE restant à installer, prévus rue Marcel Aymé.

Par courrier du 19/05/2016, le Président de la CAGD réitère sa demande malgré la réponse du Président datée du 06/04/2016. Par courrier du 02/06/2016, le Président a fait part de son étonnement car la CAGD ne tenait pas compte de sa précédente correspondance avec Mme CRETET et lui rappelle les règles.

Le Président fait état du courrier de Mme CRETET du 02/06/2016 adressé à la société NEOS concernant la mise en place des conteneurs enterrés, et rappelle que le marché avec ce prestataire a été signé avec le SICTOM. Cependant la société NEOS ayant subi une pression de la Ville de Dole, elle a livré les conteneurs enterrés prévus rue Marcel Aymé. Le Président a adressé un courrier à la société NEOS pour les informer que le SICTOM était toujours en attente de la décision de la Ville de Dole sur le lieu d'implantation des conteneurs enterrés restants. La Ville de Dole a utilisé les CE prévus rue Marcel Aymé en toute illégalité.

La société NEOS est venue le 08/06/2016 pour installer les conteneurs enterrés au milieu de l'avenue Maréchal Juin alors que le génie-civil n'était pas terminé, les obligeant à repartir avec les équipements.

Mme CRETET intervient pour préciser que la pression exercée auprès de la société NEOS est subjective et qu'il n'y a pas de contradiction entre elle et le Président de la CAGD et déplore qu'il n'y ait pas de dialogue sain et serein entre les élus. Elle déclare rester en plein soutien de la politique de ville et notamment sur l'Avenue Maréchal Juin. Aujourd'hui, elle demande aux délégués d'accepter que le SICTOM assure la collecte de ces conteneurs enterrés.

Monsieur JABOVISTE prend la parole en qualité d'adjoint aux travaux à la Ville de Dole : les travaux avenue Maréchal Juin ont été validés en réunion public et la majorité des habitants étaient favorables pour les PAV. Il revient sur la délibération du 01/07/2015 et convient que l'expérimentation concernait deux zones ; rue du Théâtre où les CE sont installés et rue Marcel Aymé où l'installation n'a pas pu être réalisée compte tenu du risque d'écroulement d'un mur. Il précise que les conteneurs enterrés sont prévus sur l'ensemble du centre-ville et en périphérie comme à la gare. Lorsqu'on parle de périphérie, la descente de l'avenue Maréchal Juin est une entrée de Ville, un cœur de Ville. Monsieur JABOVISTE reproche au Président de se retrancher beaucoup trop derrière des délibérations. Il ne conçoit pas aujourd'hui de retirer les conteneurs enterrés, de reprendre les travaux pour les installer plus tard. La Ville de Dole a profité des travaux pour placer les conteneurs enterrés. Si ce coir, le conseil syndical décide de les déplacer j'en tirerais des conséquences. Pourquoi ont-ils aidés la mise en place aux Mesnils Pasteur et que dans le cas présent il s'agit seulement de deux conteneurs enterrés ? (2 zones de 2 PAV)

Monsieur CUINET intervient et se place sur un plan pragmatique. Notre entrée de Ville est subjective mais il faut de temps en temps passé sur le formalisme. Il en appelle à la bonne volonté de chacun.

Monsieur PECHINOT complète, en soulignant qu'il est évident qu'aujourd'hui la moitié des travaux est réalisée. De l'autre côté, nous observons encore les bacs et nous voyons la différence. Nous allons dans le sens de la gestion du SICTOM, nous vous rendons donc un service. Il est donc incompréhensif de s'opposer à cela.

Monsieur RAMAUX demande pourquoi le SICTOM est en opposition et pose problème et pourquoi le Président adopte une position aussi tranchée ?

Monsieur HAMDAOUI précise que le débat ne concerne pas l'implantation des conteneurs enterrés mais sur les méthodes employées par la Ville de Dole. Il rappelle que la délibération du 01/07/2015 fixe le coût de la mise en place des CE pour les deux zones test de Dole mais que la CAGD n'a jamais pris de délibération sur l'installation des conteneurs enterrés. Le débat est centré sur les règles auxquelles nous sommes soumis par délibération qui doivent être respectées. Un programme doit être établi, l'organisation de la collecte doit être étudiée. Nous ne pouvons pas mettre le conseil syndical devant le fait accompli.

Le Président répond qu'il n'est pas contre les conteneurs enterrés mais il y a des règles à respecter, et qu'il ne veut pas créer un précédent. Demain d'autres communes vont commander des conteneurs enterrés ou construire des déchèteries et le SICTOM devra ensuite les collecter.

Le Président insiste sur la modification du mode de collecte pour les conteneurs enterrés, que ce n'est pas à un adhérent d'implanter et modifier l'organisation du SICTOM sans concertation.

Le Président précise que s'il accepte pour un, pourquoi refuserait-il pour les autres.

Le Président insiste sur la nécessité d'avoir un débat sur la généralisation de la mise en place des conteneurs enterrés et ne pas se retrouver devant le fait accompli.

Monsieur CUINET déclare qu'il faut traiter le problème sur le fond pour ne pas avoir à reprendre les travaux et faire un rappel des règles du jeu. Il précise également que le SICTOM a des clients : ses adhérents et qu'il faut voir ce projet comme une urgence.

Monsieur PECHINOT revient sur l'engagement d'une gestion rigoureuse du Président, et stipule que la décision des PAV a été murement réfléchi par la CADG. Il rappelle que le Président craint un précédent et

une modification de la collecte alors que les travaux ont été décidés il y a plus d'un an. Il se demande également pourquoi le SICTOM ne travaille pas en collaboration avec la Ville de Dole à ce niveau.

Le Président remercie Monsieur PECHINOT de son intervention et lui signale que le SICTOM travaille en étroite collaboration avec la Ville de Dole puisqu'en septembre 2014 le SICTOM a proposé des implantations potentielles ; en particulier avec Monsieur GAGNOUX et Monsieur TONGHINI (Directeur adjoint de la Ville de Dole) pour le projet de mise en place des conteneurs enterrés du centre-ville de Dole et des réunions techniques ont eu lieu en 2016. Le SICTOM a travaillé également en concertation avec la commune de Damparis pour la mise en place de CSE, ainsi que les communes de Sampans et Foucherans. A chaque demande d'une commune, le SICTOM fait l'étude.

Le Président reprend l'exemple des Mesnils Pasteur évoqué par Monsieur JABOVISTE. Les CSE ont été mis en place depuis longtemps aux Mesnils Pasteur pour éviter un nombre important de bacs sur une zone spécifique. C'est un programme qui a été voté par le conseil syndical le 20 août 2009.

Monsieur CUINET fait remarquer ironiquement que cette discussion ressemble à une dispute d'un vieux couple et demande que le conseil syndical fasse office de conseil matrimonial.

Le Président insiste et déclare à nouveau qu'il n'est pas favorable à la collecte afin de ne pas créer de précédent.

Monsieur CUINET lui répond que le précédent doit nous servir.

Monsieur PECHINOT déclare que la mise en place des conteneurs enterrés est maintenue et demande au Président si le SICTOM va les collecter.

Monsieur DAVID demande au Président si la collecte va poser des problèmes mais comprend que le SICTOM ne peut pas tout accepter.

Le Président a connaissance des demandes et sait que le SICTOM va être sollicité par d'autres communes. Un débat sera organisé en octobre prochain sur une éventuelle réflexion de modification des modes de collecte.

Madame CRETET est consciente que le SICTOM aura d'autres demandes et que le débat est nécessaire mais le conseil syndical doit maintenant délibérer pour savoir si le SICTOM collectera ou non les conteneurs enterrés de l'avenue Maréchal Juin.

Monsieur HAMDAOUI demande si les conteneurs enterrés sont des équipements modernes permettant le contrôle d'accès des usagers et leur identification.

Le Président affirme que les conteneurs enterrés mis en place avenue Maréchal Juin ne permettent pas le contrôle d'accès et que NEOS, contrairement à ses propos lors du choix pour les deux zones test, ne réalisera pas de contrôle d'accès, et c'est aussi pour cette raison que le SICTOM est défavorable à la pose des équipements commandés par la CAGD.

Le Président propose aux membres du conseil syndical le vote sur la collecte ou non des conteneurs enterrés Avenue Maréchal Juin à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 23 contre, le conseil syndical approuve le vote à bulletin secret.

Désignation de deux scrutateurs et installation d'une table de dépouillement : M. BELTRAMELLI Didier et M. NEGRELLO Bruno sont désignés scrutateurs et une table de dépouillement est installée.

Le Président invite ensuite les délégués à venir voter.

Il s'assure que l'ensemble des délégués devant voter a pu le faire.

Ensuite, il annonce la fin du scrutin et demande aux scrutateurs de procéder au dépouillement.

- Votants : 49

- Suffrages exprimés : 49

- Nul : 0

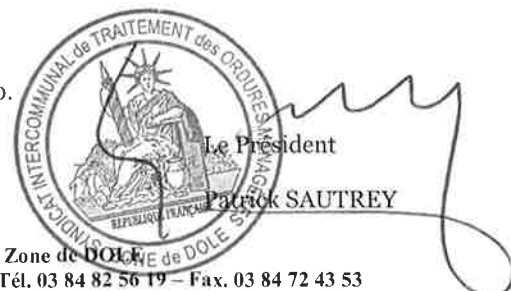
- Majorité absolue : 25

Candidats	Nombre de voix
OUI	33
NON	16

Le SICTOM collectera les conteneurs enterrés avenue Maréchal Juin à partir du mois de septembre 2016.

Questions diverses :

En l'absence de question diverse, la séance est levée à 22h30.



Le Président
Patrick SAUTREY

